



Demande de paiement liquidation judiciaire

Par isa38, le 12/01/2015 à 22:32

Bonjour,
un cabinet de mandataires judiciaires m'a informé par courrier, il y a quelques mois, qu'un médecin que j'ai consulté en 2011 était en liquidation judiciaire et que le chèque que je lui avais fait en règlement de la consultation n'avait pas été encaissé. Une copie de ce chèque est jointe au courrier. Le cabinet me demande de leur verser le montant indiqué sur le chèque (28 euros). J'ai ignoré le premier courrier, estimant qu'ils n'avaient qu'à encaisser eux-mêmes le chèque. Je viens de recevoir une lettre de relance me menaçant de poursuites judiciaires. Que dois-je faire ? Qu'est-ce que je risque en ne répondant pas ? J'ai réglé ma consultation, ce n'est pas mon problème si ce chèque n'a pas été encaissé par le médecin. Pourquoi n'encaissent-ils pas le chèque qui est en leur possession ?
Merci d'avance pour vos réponses !
Isa

Par sasssou, le 13/01/2015 à 17:01

Bonjour,

C'est un peu bizarre cette histoire, je te conseille de prendre l'avis d'un avocat avant de faire quoi que ce soit. Contacte le cabinet Chivot-Soufflet <http://www.chivot-soufflet.com/> ils pourront répondre rapidement à ta question.

Bon courage